

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### URB 026-2941/17/BM

#### ■ Approbation d'une convention cadre relative à l'instruction des autorisations du Droit des Sols pour le Territoire du Pays d'Aix MET 17/4900/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 18 novembre 2013, la ville d'Aix-en-Provence a proposé une convention pour assurer l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) des communes du Pays d'Aix volontaires. Sept communes (Beaurecueil, Meyrargues, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-lez-Durance, la Roque d'Anthéron et Puyloubier) ont signé cette convention.

Compte tenu de l'évolution du contexte institutionnel et du transfert de la compétence planification au 1er janvier 2018, il est proposé d'intégrer cette « mission instruction » au sein de la Direction Appui aux Communes du Territoire du Pays d'Aix.

Les communes intéressées participeront financièrement au coût des missions exercées par le service instructeur sur la base du barème suivant :

Permis de Construire :	100 euros
Permis d'Aménager :	120 euros
Permis de Démolir :	80 euros
Déclaration de Travaux :	70 euros
CU opérationnel :	50 euros
CU simple information :	50 euros
Autorisation de travaux :	70 euros

Pour mettre en œuvre ces évolutions, une nouvelle convention devra être signée entre la Métropole et les communes intéressées par ce service.

Signé le 14 Décembre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2017

Le champ d'application de cette convention cadre pourra être adapté par commune comme prévu dans l'article 3.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 7 décembre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention cadre ci-annexée relative à l'instruction des autorisations du Droit des Sols pour le Territoire du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention cadre avec les communes volontaires du Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS